Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501554-20260417-40_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

❖

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOHEAC

N° 40/26

Le vendredi 17 avril 2026 à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan COUDRAIS, Maire.
Date de la convocation : 8 avril 2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15
Présents : M. Ronan COUDRAIS, Maire, Mme Sylvie MONNIER, M. Jean-François CLAIRON, Mme Elodie HAMON, M. Yves PAPAIL, adjoints.
M. Stéphane BELLESOEUR, Mme Nadia CHEKKAT, Mme Johanna LE CLECH JOUBAIRE, M. Alain MOREL, Mme Florence PAVOINE, Mme Solédane DEGLI-ESPOSTI, Mme Véronique BOUGEARD
Pouvoir : Gwendolyne BOULOT à Sylvie MONNIER, Lucien COMBES à Alain MOREL, Jean-François COUROUSSE à Jean-François CLAIRON
Secrétaire de séance : Elodie HAMON

****

OBJET : SCOLAIRE – DEMANDE DE DEROGATION

Madame Sylvie MONNIER, adjointe, dit qu'une famille de Guichen nous a fait une demande d'inscription de son enfant dans l'école publique de la commune car elle doit déménager dans l'année sur Val d'Anast. La commune de résidence ayant une école publique, elle n'est pas obligée d'accepter cette demande ni de participer aux frais de fonctionnement de l'école. Guichen a accepté cette demande mais sans participation financière.

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur l'acceptation de cet enfant sans participation financière de sa commune de résidence.

Après discussions, il est rappelé que récemment Val d'Anast n'a jamais pris en charge financière d'enfant scolarisé sur Lohéac.

****

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SE PRONONCER** défavorablement sur cette demande de dérogation scolaire.

RESULTAT DU VOTE	
Votants =	15
POUR ……..	15
CONTRE …….	0
ABSTENTION ……	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ronan COUDRAIS

Certifiée exécutoire :
- Compte tenu de sa transmission à la Préfecture le : 24 avril 2026
- De l'affichage le : 24 avril 2026